

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

#### Travaux d'aménagement et d'agencement de bureaux dans les locaux de SYMBOL






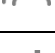







---

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 29 mai 2026 à 12:00

**GRETA des Hauts-de-Seine**  
41 rue des 3 Fontanot  
92000 Nanterre  
Tél : 01 46 99 92 92

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Travaux d'aménagement et d'agencement de bureaux dans les locaux de SYMBOL
	<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée ouverte
	<b>Type de contrat</b>	Marché public
	<b>Nombre de lots</b>	1
	<b>Délai de validité des offres</b>	4 mois
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clauses sociales</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Sans
	<b>Durée / Délai</b>	Défini par lot
	<b>Négociation</b>	Avec
	<b>Visite sur site</b>	Visite obligatoire

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat .....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature .....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation .....	5
2.1 - Délai de validité des offres .....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes .....	5
3 - Les intervenants .....	5
3.1 - Conduite d'opération .....	5
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier .....	5
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie .....	5
4 - Conditions relatives au contrat.....	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	6
5 - Contenu du dossier de consultation.....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	7
6.1 - Documents à produire .....	7
6.2 - Visites sur site .....	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
7.1 - Transmission électronique .....	9
7.2 - Transmission sous support papier .....	10
8 - Examen des candidatures et des offres .....	10
8.1 - Sélection des candidatures .....	10
8.2 - Attribution des marchés .....	10
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	11
9 - Renseignements complémentaires.....	11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	11
9.2 - Procédures de recours.....	12
10 - Clauses complémentaires .....	12

## Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

Lieu(x) d'exécution : 9 rue Henri Sainte-Claire Deville – 92500 Rueil-Malmaison

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 1 seul lot :

Lot(s)	Désignation
01	Aménagement et agencement de bureaux

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45421152	Installation de cloisons

Codes supplémentaires	Description
45421141	Travaux de cloisonnement
45311200	Travaux d'installations électriques
45421151	Installation de cuisines équipées
45432100	Revêtement de sols
45442100	Travaux de peinture
45432130	Travaux de revêtements de sols
45331000	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
45330000	Travaux de plomberie

### 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## **- Les intervenants**

### **3.1 - Conduite d'opération**

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

### **3.2- Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier**

Le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier sera précisé ultérieurement.

### **3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie**

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé à 6 semaines à compter de la notification du marché ou de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux..

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats ainsi que le titulaire du marché sont tenus de respecter une obligation de confidentialité concernant les informations, documents et données dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre de l'exécution des prestations.

Ces informations ne pourront être communiquées à des tiers sans l'autorisation préalable du pouvoir adjudicateur.

Le titulaire devra également respecter l'ensemble des règles de sécurité applicables sur le site d'intervention et prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des personnes, des biens et des installations pendant la durée des travaux.

Le titulaire est tenu de respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers, notamment les dispositions du Code du travail applicables aux travaux de bâtiment et de génie civil.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- La décomposition du prix
- Pièces graphiques
- L'attestation de visite

A noter que cette consultation pourra faire l'objet de rectificatif ; à ce titre, toute entreprise non identifiée pour le retrait du cahier des charges, ne pouvant être destinataire des correctifs, ne pourra élever aucune réclamation à l'encontre de l'acheteur.

Le DCE est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Toute modification du DCE sera notifiée aux candidats ayant retiré le dossier dans des conditions permettant d'en assurer la connaissance..

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe « dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et toujours valables.

Les candidatures et les offres doivent être entièrement rédigées en langue française. Les prix sont exprimés en euros (€).

Si les documents remis à l'appui de l'offre sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français. Cette traduction doit porter sur l'ensemble des documents transmis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (imprimé DC1 version code de la commande publique)	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (imprimé DC2 version code de la commande publique)	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
QUALIBAT 4131 : Plaques de plâtre (technicité courante)	Non
QUALIBAT 6111 : Peinture et ravalement (Technicité courante) QUALIBAT 6222 : Revêtements résilients PVC (technicité confirmée)	Non
QUALIFELEC : Courants Faibles Moyens Gros Tertiaire Industrie (CFMGTI)	Non
QUALIBAT 5311 : Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> QUALIBAT 5111 : Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
Pour le lot, le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat devant détailler a minima : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Note de compréhension du contexte</li> <li>- Description détaillée de la méthodologie avec l'appréciation des principales difficultés pour la réalisation des travaux et solutions proposées, les moyens humains et matériels affectés à l'opération permettant d'assurer le bon déroulement du chantier et le respect du délai de réalisation des travaux.</li> <li>- Planning détaillé par phase (type GANTT)</li> <li>- Fiches techniques des matériaux employés</li> <li>- La proposition devra garantir le respect des règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) conformément à la réglementation en vigueur.</li> <li>- L'organisation et l'implantation devront permettre de respecter la réglementation applicable en matière de sécurité, notamment en ce qui concerne les accès et les évacuations.</li> </ul> <p>Le plan schématique fourni par le candidat devra être suffisamment lisible pour permettre l'analyse comparative des offres. Il servira de support à l'appréciation de ces éléments dans l'analyse technique des offres.</p>	Non
L'attestation de visite	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Le candidat devra prendre contact et rendez-vous auprès de M Christien : 06 74 89 02 34

Le candidat devra fournir dans son offre le justificatif de visite joint au dossier de consultation afin d'attester sa parfaite connaissance des lieux.

Le candidat est réputé avoir pris connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des prestations à réaliser.

Les candidats souhaitant effectuer une visite des lieux devront prendre rendez-vous auprès du pouvoir adjudicateur au moins 48 heures à l'avance.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/164952/show>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

A cet effet, si un candidat souhaite déposer **une offre, il doit effectuer un seul dépôt électronique avec ses documents**. Cet unique dépôt sera composé : d'un dossier avec les éléments de candidature et un dossier avec les documents de l'offre.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Greta des Hauts-de-Seine, 41 rue des 3 Fontanot 92000 Nanterre

sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

*Offre pour :*

*Travaux pour l'aménagement des bureaux dans les locaux de SYMBOL*

**COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR**

Les horaires d'ouverture pour le dépôt physique sont **9h00 à 11h45 puis 13h45 à 16h30 du lundi au vendredi**

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .doc / .xls / .pdf



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **8 - Examen des candidatures et des offres**

## **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **8.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	40.0
<i>2.1-Qualité de la méthodologie et organisation du chantier, compréhension du contexte et des contraintes du site notamment liée à l'aménagement</i>	20.0
<i>2.2-Respect et cohérence du planning avec les moyens humains et matériels mis à disposition pour ce chantier</i>	20.0
3-Expérience du candidat	20

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation peut porter, au choix, sur tous les éléments de l'offre. A l'issue de la phase de négociation, le délai de validité de l'offre finale part à compter de la date de signature par le candidat de ce nouvel acte d'engagement. Un candidat qui décide de maintenir son offre initiale à l'issue des négociations (il ne remet pas de nouvelle offre), accepte de fait de prolonger la validité de son offre jusqu'à l'attribution du marché. La négociation peut porter au choix sur tout ou partie des éléments de l'offre.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## 9 - Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/164952/show>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif Cergy Pontoise

## **10 - Clauses complémentaires**

La présente consultation pourra faire l'objet de rectificatifs; à ce titre, toute entreprise non identifiée pour le retrait du cahier des charges, ne pouvant être destinataire des correctifs, ne pourra élever aucune réclamation à l'encontre de la Ville d'Evreux.